

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 3 mai 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme. Suzie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

Présence dans la salle : 5 personnes

**Absence motivée :**

M. Sylvain J. Forest, conseiller

**Ouverture de l'assemblée**

Le maire, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1005-119**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants:

- 11.1 Club de Golf Le Sommet;
- 11.2 CPGLC – Tournoi de golf;
- 11.3 Association du Bassin Versant du Lac Blue Sea – Demande d'un local.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Vérification du quorum
  - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
  - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 avril 2010
  - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
  - 5.1 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs – pour le mois de mars 2010
  - 5.2 Statistiques 911 – aucun item
6. Présentation des comptes et rapports
  - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire-trésorier
  - 6.2 Présentation des comptes dus au 27 avril 2010
  - 6.3 Présentation des comptes payés au 27 avril 2010
  - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 27 avril 2010
  - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 17 avril 2010
  - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2010
  - 6.7 Dépôt du rapport du vérificateur externe
7. Formulation de règlement – aucun item

8. Ressources humaines – aucun item
9. Affaires nouvelles
  - 9.1 Projet sentier récréatif de la CPGLC – construction de la section du côté sud du Petit lac des Cèdres
  - 9.2 Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles
  - 9.3 **(9.4)** Autorisation d'achat de fertilisant – champ de soccer à Farley
  - 9.4 **(9.5)** Monsieur Marc J. Gagnon – Demande de pose d'une clôture
  - 9.5 **(9.8)** Projet de construction d'un complexe sportif – Appel d'offre pour service technique
  - 9.6 **(9.11)** Formations des comités consultatifs
  - 9.7 **(9.13)** Chef Pompier – Inscription au 42<sup>e</sup> congrès annuel de l'ACSIQ
  - 9.8 **(9.14)** Pacte rural – Demande de subvention pour le projet de construction d'un complexe sportif
10. Correspondance
  - 10.1 MRC – procès-verbal séance régulière du 16 mars 2010
  - 10.2 MRC – Ordre du jour, séance régulière, mardi le 20 avril 2010
  - 10.3 Assemblée générale annuelle des membres-sociétaires de la MMQ
  - 10.4 CPGLC – Activités prévues dans les prochains mois
  - 10.5 Invitation – Donald Doiron sculpteur
  - 10.6 Jeux du Québec – Parcours potentiel dans la Vallée-de-la-Gatineau
  - 10.7 Mont Cascades – Forfaits de groupe
  - 10.8 Comité provincial de sécurité Motoneige/Quads
  - 10.9 MTQ – Travaux de débroussaillage sur la route 105/Chemin Entrée Nord
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**R1005-120**

**Dépôt du rapport du vérificateur externe**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 176.1 du CM, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné en date du 23 avril 2010, indiquant que les rapports y seraient déposés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2009, tels que préparés, déposés et présentés par le vérificateur externe, monsieur François Langevin, de la firme de comptable François Langevin CA.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

**R1005-121**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 avril 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**COMPTES ET RAPPORTS**

**R1005-122**

**Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire- trésorier**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Eric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/ secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 31 mars au 27 avril 2010, dont celui-ci représente une somme de 1 997.74\$.

ADOPTÉE

**R1005-123**

**Adoption de la liste des comptes dus**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement, pour la période du 31 mars au 27 avril 2010, dont celui-ci représente une somme de 14 866.24\$.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1005-124**

**Pour accepter la liste des comptes payés**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 31 mars au 27 avril 2010, dont celle-ci représente la somme de 208 316.12\$.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1005-125**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 31 mars au 27 avril 2010, dont celle-ci représente la somme de 25 114.65\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Aucun item

**RESSOURCES HUMAINES**

Aucun item

**AFFAIRES NOUVELLES**

**R1005-126**

**Projet sentier récréatif de la CPGLC – construction de la section du côté sud du Petit lac des Cèdres**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Petit et du Grand lac des Cèdres (CPGLC), travaille à construire depuis quelques années un sentier récréatif reliant le secteur du petit et du grand lacs des Cèdres, ainsi que l'aménagement du lac Heafey;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPGLC demande l'appui de la municipalité pour son projet de prolongement du sentier récréatif sur des TPI, permettant de construire une boucle raccordant les sections de sentier situées à la hauteur du chemin Carle à un bout et à l'autre extrémité à la hauteur du lot 126 sur le côté sud du petit lac des Cèdres;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de prolongement du sentier récréatif visé par la présente demande fait parti du plan stratégique 2010 – 2015 de la CPGLC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui la CPGLC dans son projet de prolongement de son sentier récréatif sur des TPI, soit sur la section sud du Petit lac des Cèdres, plus précisément sur les lots 47 à 60 des rangs 4 et 5 du canton de Bouchette.

**ADOPTÉE**

**R1005-127**

**Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles**

**ATTENDU QUE** les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC du Québec ont investis plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

**ATTENDU QUE** le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a pas remboursé au mieux 35% des coûts réels engagés par celle-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

**ATTENDU QUE** le gouvernement s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

**ATTENDU QUE** la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celle-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100%;

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernementale inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines refuse que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

**QUE** le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris pour compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

**QUE** cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Stéphanie Vallée, députée de la circonscription foncière de Gatineau.

**ADOPTÉE**

**R1005-128**

#### **Autorisation d'achat de fertilisant – champ de soccer Farley**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 40 poches de 25 kg de fertilisant (nitrites 24-6-12 FMS) pour le champ de soccer à Farley du fournisseur New Trite, et ce au coût de 36.54\$ l'unité, soit pour la somme de 1 461.60\$ incluant les frais de transport, toute taxes applicables en sus.

**ADOPTÉE**

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1005-129**

#### **Monsieur Marc J. Gagnon – Demande de pose d'une clôture**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Gagnon de Bouchette, propriétaire des parties de lots 22, 23 et 24, du rang III, canton de Bouchette, dont celles-ci sont contiguës à l'emprise du chemin Potvin, chemin municipal de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gagnon possède cent-trente (130) vaches et qu'il souhaite les mettre en pâturage sur les parties de lots mentionnées ci-dessus et que la clôture située sur les parties de lots 22 et 23 est à refaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans une lettre adressée à la municipalité, monsieur Gagnon demande à la municipalité de refaire 50% de la clôture de chemin;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1002 du Code civil du Québec « Tout propriétaire peut clore son terrain à ses frais, l'entourer de murs, de fossés, de haies ou de toute autre clôture. **Il peut également obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds et qui tienne compte de la situation et de l'usage des lieux.** »

## **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense permettant la construction d'une clôture sur une longueur de 50 % des lots 22 et 23 tel que mentionnés ci-dessus;

Que les poteaux servant à ériger la clôture soient en cèdre ou en métal, soit le matériel qui représentera le meilleur prix d'achat pour la municipalité;

Que la clôture soit de type « construite à partir de fils barbelés »;

Que les travaux de construction soient exécutés par le personnel des Travaux publics

**ADOPTÉE**

### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1005-130**

### **Projet de construction d'une nouvelle patinoire sur le terrain du CMC – Appel-d'offre pour service technique**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité travaille à réaliser un projet de construction d'une nouvelle patinoire sur dalle de béton, dans son parc sportif situé sur le terrain du CMC;

**CONSIDÉRANT QU'**il est jugé nécessaire par les membres du conseil de faire préparer par une firme d'ingénieur, des plans et devis pour la dalle de béton, ainsi que de faire faire une analyse de sol du terrain récepteur et ce, afin de connaître la capacité portant de celle-ci et des mesures correctives nécessaires s'il y a lieu. ;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de procéder à une demande de service auprès d'au moins deux firmes d'ingénieurs et ce, afin d'obtenir des propositions de service et des frais reliés à celles-ci pour le service d'ingénierie tel que mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉ**

**R1005-131**

### **Formation des comités consultatifs**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre 2009, il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a soumis à l'attention des membres du conseil municipal un projet initial à cet effet;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

1. que la présente résolution remplace toutes résolutions antérieures portant sur la formation des comités visés;
2. que le maire, Monsieur Ronald Cross, soit membre d'office de tous les comités en vertu de la présente résolution et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel :

Président du comité : Monsieur le maire, Ronald Cross

Membres du comité : Madame la conseillère, Francine Jolivette  
Monsieur le conseiller, Paul Gorley

4. que le **comité de Sécurité publique** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions qui touchent la sécurité de la population et de façon plus particulière, sur la sécurité des personnes, la sécurité des biens et la sécurité routière en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyennes et les citoyens en application des règlements municipaux. Notamment, ces recommandations porteront sur la sécurité incendie, la police, la sécurité civile et la sécurité au travail :

Président du comité : Madame la conseillère, Francine Jolivette

Membres du comité : Monsieur le conseiller, Éric Galipeau  
Monsieur le conseiller, Charles Rondeau

5. que le **comité des Transports** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives au réseau routier, soit en matière d'entretien des chemins municipaux, de construction, de déneigement, de la signalisation, de l'éclairage des rues, de la circulation et du stationnement. De plus, ce comité sera responsable de toutes questions relativement au transport collectif :

Président du comité : Monsieur le conseiller, Paul Gorley

Membre : Monsieur le conseiller, Marcel St-Jacques

6. que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toutes autres questions d'hygiène du milieu :

Président du comité : Monsieur le conseiller, Charles Rondeau

Membres du comité : Monsieur le conseiller, Sylvain J. Forest  
Monsieur le conseiller, Marcel St-Jacques

7. que le **comité des Communications des loisirs et de la culture** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles afin d'optimiser le cadre de vie des citoyens en leur offrant la possibilité de vivre les occasions de loisirs auxquelles ils aspirent et en leur garantissant l'accessibilité la plus large possible aux services collectifs mis en place pour y répondre en fonction de la richesse de la collectivité. Notamment, les activités se déroulant au Centre multiculturel, les patinoires extérieures, la plage au Quai public du Lac Blue-Sea, les mises à l'eau publiques, les parcs et terrains de jeux et les expositions et les foires :

Président du comité : Monsieur le conseiller, Sylvain J. Forest

Membre du comité : Monsieur le conseiller, Charles Rondeau

8. que le **comité de l'Aménagement, de la réglementation locale et du développement** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage, de réglementation locale et de toutes questions relatives au développement et au tourisme;

Président du comité : Monsieur le conseiller, Charles Rondeau

Membres du conseil : Monsieur le conseiller, Éric Galipeau  
Monsieur le conseiller, Sylvain J. Forest

9. que le **comité de la Famille et/ou des aînés** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives à promouvoir les aînés et les familles sur le territoire de la municipalité de Messines, dont l'objectif principal est de mettre en place une politique familiale.

Président de comité : Madame la conseillère, Francine Jolivette

Membre : Monsieur le conseiller, Sylvain J. Forest

10. que le **comité de la Bibliothèque** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives à la bibliothèque municipale.

Membre : Monsieur le conseiller, Eric Galipeau

**ADOPTÉE**

**R1005-132**

**Chef pompier – inscription au 42<sup>e</sup> congrès annuel de l'ACSIQ**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le chef pompier, monsieur André Galipeau, à participer au 42<sup>e</sup> congrès annuel de l'ACSIQ qui se tiendra à Québec les 22, 23, 24 et 25 mai prochain. Outre les frais d'inscription au coût de 420.00\$ en plus des taxes applicables, la municipalité s'engage à

défrayer tous les frais reliés au déplacement qui seront engendrés par le chef pompier lors de cette occasion.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1005-133**

**Pacte rural – Demande de subvention pour le projet de construction d'un complexe sportif**

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire municipale située sur le terrain du Centre multiculturel de Messines est jugée comme avoir atteint la fin de sa vie utile, dont celle-ci est dans un état de détérioration avancée;

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire municipale vétuste, ne répond plus au besoin et à la sécurité des adeptes qui l'utilise;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines souhaite construire une patinoire (kit de bandes préfabriquées) sur dalle de béton dans son parc sportif situé sur le terrain du Centre multiculturel de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de cette infrastructure sont évalués à plus de cent vingt milles (120 000.00\$) dollars.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'envoyer une demande de contribution financière d'un montant de 35 000.00\$ au Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du programme de subvention connu sous le nom de Pacte rural 2007-2014, et ce pour la construction d'une patinoire sur dalle de béton à bandes préfabriquées à être construite dans le parc sportif situé sur le terrain du Centre multiculturel de Messines.

**ADOPTÉ**

**R1005-134**

**Dossier du Club de Golf Le Sommet Enr. et la Commission de protection du territoire agricole**

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa décision portant le numéro de dossier 357942, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), ordonne en vertu de l'article 14 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) aux propriétaires du Golf Le Sommet de remettre d'ici le 30 juin 2010 les lots utilisés pour un golf dans leurs états antérieurs, soit en agriculture et de mettre fin à cette activité non autorisée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge que la commission n'a pas tenu compte de l'impact qu'une telle ordonnance de fermeture pourrait avoir sur les éléments sociaux et économiques pour les citoyens de la municipalité de Messines et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, dont ceux-ci sont déjà victimes d'une crise en précédent dans l'industrie de la forêt;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil croit que la CPTAQ a commis une erreur en refusant aux propriétaires de continuer à opérer le Golf du Sommet en zone agricole, puisqu'en permettant aux propriétaires d'utiliser d'au plus 13% de 70 hectares de la propriété visée pour l'exploitation d'un golf public, ceci pourrait avoir des répercussions positives sur les 60 hectares restants, soit d'une activité agricole quelconque qui ne serait possible sans l'apport financier apporté par l'exploitation d'un terrain de golf public;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil se questionnent sur l'efficacité de la Loi régissant le zonage agricole : ils sont à même de constater qu'il est de plus en plus difficile pour les propriétaires de petite ferme comme on y retrouve sur le territoire de la municipalité de Messines de vivre à partir des recettes d'une activité agricole quelconque et par conséquent, constatent que nos terres agricoles sont en grande partie recouvertes de friches et laissées à l'abandon;

**CONSIDÉRANT** tous les refus qu'ont subis des citoyens et des promoteurs dans leur demande d'autorisation auprès de la CPTAQ aux cours des années, le conseil croit être dans ses droits de demander si la Loi régissant le zonage agricole n'est pas un frein au développement social et économique pour une petite municipalité rurale comme celle de la ville de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,

Il est résolu à l'unanimité

De demander à la CPTAQ qu'elle nous explique et qu'elle nous communique par écrit, comment un club de golf ou toute autre infrastructure récréative ou autre pourrait s'implanter présentement sur le territoire agricole de la Municipalité de Messines tout en respectant les règles en vigueur et ce, afin de permettre à la Municipalité de pouvoir mieux comprendre et de pouvoir mieux accompagner des promoteurs qui veulent faire des activités autre que l'agriculture dans les territoires zonés agricoles sur le territoire de la Municipalité de Messines.

**ADOPTÉE**

**R1005-135**

**CPGLC – Tournoi de golf**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, ainsi que le conseiller, monsieur Charles Rondeau, à participer à l'activité « Tournoi de golf » organisée par la CPGLC lors de leur levée de fond annuelle qui aura lieu le 30 juillet prochain au club de golf Les trois Clochés, à Maniwaki et ce, au coût de 80.00\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1005-136**

**Association du bassin versant du lac Blue Sea – Demande d'utilisation d'un local**

**CONSIDÉRANT QUE** l'association du bassin versant du lac Blue Sea est un nouvel organisme oeuvrant sur le territoire de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle association est à la recherche d'un local afin d'y entreposer ses documents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association demande à la municipalité de Messines la possibilité de se servir d'une partie de l'ancien bureau municipal situé au 3, chemin de la Ferme;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à remettre une clé de l'ancien bureau municipal situé au 3, chemin de la Ferme à l'association du bassin versant du lac Blue Sea permettant ainsi à son conseil d'administration d'avoir accès et d'utiliser un des espaces à bureaux pour y entreposer leurs documents et ce tout à fait gratuitement.

**ADOPTÉE**

**R1005-137**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Eric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h07.

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier